

- 2.10 Le Comité estime essentiel, tant dans l'intérêt du Canada que pour maintenir sa réputation comme membre respecté de la communauté internationale, que le Canada continue de contribuer au renforcement de la sécurité internationale. Il recommande que l'on envisage de donner aux Forces canadiennes une configuration plus spécialisée leur permettant de mieux appuyer les opérations de maintien de la paix. Le Comité émet toutefois des réserves à l'égard d'une spécialisation excessive des Forces canadiennes.

Réponse

Le Gouvernement convient avec le Comité que le Canada peut et doit continuer de contribuer à la sécurité internationale, dans la mesure de ses moyens et de son envergure sur la scène mondiale. Comme le précise le Livre blanc sur la défense, le Gouvernement est résolu à affecter un plus grand nombre de militaires canadiens aux opérations internationales de maintien de la paix. En outre, afin d'aider à garantir que toutes les compétences existantes sont pleinement exploitées, le Gouvernement contribue à établir un centre international d'entraînement aux opérations de maintien de la paix, à Cornwallis (Nouvelle-Écosse). Parallèlement, il est convaincu que le succès des missions de maintien de la paix nécessite fondamentalement l'emploi de forces armées polyvalentes et aptes au combat; comme le Comité le préconise, il se gardera de spécialiser excessivement les Forces canadiennes.